

FINANCEMENT

■ S'ils se font encore peu nombreux, les sites Internet de microcrédits ont des arguments pour convaincre le public de prêter de l'argent à des "microentrepreneurs" dans les pays en voie de développement.



Avec Veecus.com, il est possible de participer au financement de projets en Inde, ici Chandana Patra qui brode des saris destinés à être vendus à Calcutta.

Le microcrédit en ligne, c'est facile

Internet rapproche le monde. Le microcrédit en est un nouvel exemple. D'abord lancé aux Etats-Unis, le concept de plate-forme de microcrédit en ligne fait aujourd'hui son apparition sur le "Web français". Après Babyloan.org, c'est au tour, depuis le début de l'année, de Veecus.com d'investir ce marché sur la Toile. Ce site Internet met en relation des "microentrepreneurs" vivant dans des pays en voie de développement avec des internautes susceptibles de les soutenir financièrement. Sans la moindre prise d'intérêt de la part de ces derniers. Pour l'heure, Veecus travaille avec des institutions de microfinance au Cameroun et en Inde. Ce sont elles qui

garantissent aux prêteurs d'être remboursés. Et ce sont ces mêmes partenaires qui perçoivent un taux d'intérêt sur les sommes prêtées en ligne. Mais, au passage, Veecus prend aussi une commission et réclame à l'internaute, lors de son premier prêt, la modeste somme de un euro. A moins que l'institution de microfinance locale disparaisse, le microfinanceur est certain de voir son prêt remboursé. « Nous ne travaillons qu'avec des institutions de microfinance enregistrées auprès de leurs autorités nationales et qui se sont engagées depuis au moins trois ans dans une procédure d'audit externe », rassurent Baptiste Fabre et Clément Carjat, les deux co-

fondateurs du site. Ils souhaitent rester discrets sur la commission qu'ils perçoivent sur chaque microcrédit auprès de leurs partenaires locaux.

Six millions d'euros de prêts en trois ans

« Nous sommes davantage tournés sur le volume d'affaires », indique Clément Carjat. Objectifs : de 100 000 à 150 000 prêteurs inscrits sur le site d'ici trois ans, près de 20 000 "microentrepreneurs" financés pour un montant total de plus de 6 millions d'euros. « Nous prévoyons un prêt moyen de 40 euros », annonce-t-il encore. L'inscription sur le site est gratuite et les dons sont acceptés à partir de 20 euros.

Si les objectifs de Veecus peuvent paraître ambitieux, les arguments ne manquent pas pour faire décoller le concept en France. « Avec un prêt de 20 euros, c'est quand même assez accessible et puis ce n'est pas de la charité, il s'agit bien d'un prêt qui place les deux parties dans une situation d'équilibre », estime Clément Carjat. Dans la plupart des pays en voie de développement, l'accès au crédit est très compliqué. Les bonnes idées, elles, ne manquent pourtant pas. Bien souvent, cet argent sert déjà à payer du matériel, l'outil de production indispensable pour démarrer une activité. La somme recherchée et le détail du projet sont précisés en ligne

aux internautes inscrits. Lorsqu'il est séduit par un projet et qu'il décide donc de prêter de l'argent, il est ensuite tenu informé régulièrement de son avancée jusqu'à son terme. Une communauté de prêteurs se crée autour de chaque projet soutenu.

Si l'on comprend bien l'intérêt de développer de tels échanges entre pays riches et pays pauvres, l'idée du microcrédit en ligne pourrait faire son chemin à l'intérieur même des pays développés. Surtout en cette période de difficultés d'accès au crédit.

■ Olivier Fermé
• www.veecus.com

■ Les trois structures locales d'accès au microcrédit deviennent des interlocutrices de premier rang

Créez votre emploi en finançant vos projets

Si l'on prend le terme de microcrédit au sens large, trois acteurs doivent être mentionnés dans l'Essonne : l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie), Essonne Initiative et Essonne Active. Même si, au sens strict du terme, c'est l'Adie qui correspond le mieux au concept de "banquier des pauvres", inventé, à l'origine, par Muhammad Yunus au Bangladesh et qui lui a valu le prix Nobel de la paix en 2006.

L'Adie

Présente depuis 1996 dans l'Essonne, l'Adie aide les personnes exclues du marché du travail

et du système bancaire à créer leur propre emploi. Ainsi, cette association s'adresse plus particulièrement aux personnes qui sont dans l'impossibilité d'obtenir de crédits de la part des banques. Les candidats doivent présenter à l'association leur projet de création d'entreprise. L'Adie étudie et aide tout type de projet. Dans les faits, la majorité des créations s'effectue dans le secteur des services, notamment les services à la personne, le petit commerce et l'artisanat. La viabilité du projet, mais aussi la capacité et la motivation du créateur sont déterminants pour

être soutenu par l'Adie. Concrètement, après validation du dossier, l'association délivre des prêts solidaires plafonnés à 5 500 euros. Pour le décrocher, le "microentrepreneur" doit avoir une personne garante sur la moitié de la somme prêtée. Dans certains cas, l'Adie peut également proposer un prêt d'honneur à taux zéro sans garantie. L'enveloppe totale n'excédant pas les 10 000 euros. Enfin, chaque créateur reçoit, en plus du soutien financier, un accompagnement personnalisé en fonction de ses besoins (démarches administratives, gestion, politique commerciale, aide juridique, etc.)

L'Adie en 2008 : 195 prêts accordés, sur près de 400 demandes. Le prêt moyen est de 3 500 euros. Au niveau national, les femmes représentent 35 % des prêts accordés par l'Adie.

• Adie, tél. : 0.800.800.566. (numéro vert, appel gratuit depuis un poste fixe). Internet : www.adie.org

Essonne Initiative

Membre du réseau France Initiative, cette association a pour objet de déceler et de favoriser

l'initiative créatrice d'emplois par la création ou la reprise d'entreprise. Elle délivre des prêts d'honneur, sans garantie ni intérêt. Le montant du prêt est limité à 15 000 euros. Ces prêts d'honneur ont pour caractéristique de constituer un apport financier supplémentaire pour le créateur lui-même, qui doit donc être en mesure d'apporter des fonds propres. L'apport de ce prêt d'honneur a pour effet immédiat de lui permettre de lever des prêts bancaires plus importants. Commerce, artisanat, service, industrie, activité libérale, tout secteur d'activités sont concernés par les aides d'Essonne Initiative.

En 2008, Essonne Initiative a instruit 116 dossiers. 70 projets ont été soutenus, dont 33 portés par des femmes. Le montant total des prêts s'élève à 584 800 euros, soit 8354 euros de prêt en moyenne. En 2007, en moyenne, pour 1 000 euros sollicités auprès d'Essonne Initiative, le créateur a apporté 2 700 euros, et a obtenu 8 300 euros auprès de sa banque.

• Tél. : 01.60.79.90.87.
www.essonneinitiative.fr

Essonne Active

Il y a peu encore, Essonne Active (réseau France Active) était surtout connue pour son service de garantie sur les prêts bancaires (à hauteur de 50 à 70%) des créateurs et repreneurs d'entreprises. Mais, depuis novembre dernier et le partenariat signé entre France Active et Oséo, Essonne Active est en mesure de délivrer directement des prêts aux porteurs de projets : demandeurs d'emploi, personnes handicapées, jeunes issus ou créant dans les quartiers, seniors... L'association propose également un service de médiation bancaire, lorsqu'elle soumet elle-même des projets de création ou de reprise d'entreprise aux établissements financiers, qui reconnaissent son expertise en la matière.

En 2008, Essonne Active a accompagné 28 projets d'entreprise, dont 13 portés par des femmes. Le montant moyen des garanties de prêt bancaire s'élève à 20 300 euros. On dépasse ici un peu la notion de microcrédit.

• Tél. : 01.60.77.58.96.
www.essonneactive.fr

En +

Le microcrédit ouvert à tous les chômeurs

Le Nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise (Nacre) entre en vigueur ce mois-ci. Ce dispositif se substitue notamment à l'avance remboursable Eden et aux chèquiers conseils. Le Nacre est essentiellement tourné vers les chômeurs désireux de créer leur propre activité. Le but, multiplier par deux ou trois le nombre de chômeurs créateurs pour passer à 20 000 par an. Porté par la Caisse des dépôts qui financera des prêts allant de 1 000 à 10 000 euros à taux zéro remboursables sur cinq ans, la mise en œuvre de ce nouveau dispositif est confié aux opérateurs indépendants locaux, notamment à l'Adie, France Initiative et France Active. Important : désormais avec le Nacre, le public visé est élargi aux demandeurs d'emploi au sens large, et plus seulement à ceux qui cumulent les critères de chômeurs les plus en difficultés.